

Note environnementale – Projet photovoltaïque de La Gorlière (Latillé, 86)

Résumé

Le projet photovoltaïque au sol de La Gorlière, sur la commune de Latillé (86), s'implante sur un secteur agricole de plaine présentant un faible enjeu écologique. Les données consultées (OBV-NA, Fauna, LPO, INPN) indiquent l'absence d'espèces végétales protégées, l'absence d'habitats naturels remarquables sur l'emprise, ainsi qu'une faune typique des milieux agricoles ouverts. Aucun périmètre réglementaire (Natura 2000, ZNIEFF, ENS) n'est présent à proximité immédiate du site. Les incidences potentielles sur la biodiversité sont considérées comme non notables.

1. Méthodologie

L'analyse repose sur la consultation des principales bases de données environnementales :

- Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine (OBV-NA)
- Observatoire Fauna (faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine)
- Données LPO Vienne
- Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)
- Géoportail et orthophotos IGN

Les données ont été croisées avec la cartographie d'occupation du sol (Corine Land Cover) et des observations visuelles du site.

2. Habitats

Le secteur de La Gorlière est caractérisé par un continuum d'habitats agricoles ouverts, composé principalement de grandes cultures, de prairies temporaires et d'éléments bocagers en périphérie immédiate.

En limite sud et ouest, plusieurs haies, alignements d'arbres et lisières structurent le paysage et jouent un rôle local de corridor écologique, en lien avec la vallée de l'Auxance située plus au nord.

Aucun habitat patrimonial n'est identifié sur l'emprise. Les zones humides, boisements et ripisylves se situent en périphérie du site, hors impact du projet, et seront intégralement préservés.

Le site ne se situe dans aucune zone Natura 2000, aucune ZNIEFF, ni ENS.

3. Flore

Les données issues de l'Observatoire OBV-NA indiquent une flore banale et caractéristique des milieux agricoles de plaine. Les végétations présentes appartiennent aux cortèges habituels des grandes cultures, prairies temporaires et ourlets rudéraux.

Aucune espèce protégée, rare ou inscrite sur les listes rouges régionales n'est signalée sur l'emprise du projet ni dans son environnement proche.

Le cortège floristique ne présente pas d'enjeu patrimonial particulier.

4. Faune

Les bases Fauna, LPO et le réseau naturaliste local indiquent que le territoire de Latillé et la vallée de l'Auxance accueillent une faune diversifiée, typique des milieux agricoles ouverts et bocagers.

Avifaune agricole :

Les espèces potentiellement utilisatrices des parcelles (nourrissage, halte, déplacement) incluent notamment :

- alouette des champs
- pipit farlouse
- bruant proyer
- bruant jaune
- tarier des prés
- tarier pâtre
- linotte mélodieuse
- pinson des arbres
- fauvette grisette
- hypolaïs polyglotte
- bergeronnette printanière et bergeronnette grise

Des espèces migratrices ou de passage peuvent fréquenter ponctuellement le secteur : vanneau huppé, pluvier doré, bécasse des bois, chevalier guignette, courlis cendré, hirondelles et martinets.

Chiroptères :

L'activité de chasse des chauves-souris est attendue le long des haies et lisières, notamment pour :

- pipistrelle commune
- pipistrelle de Nathusius
- sérotine commune
- noctule commune
- noctule de Leisler
- murin de Daubenton
- murin à moustaches
- oreillard roux

Fonctionnalité écologique :

Les milieux à enjeux plus forts (zones humides, bocage dense, ripisylve de l'Auxance) seront totalement préservés. Ils continueront d'assurer leur rôle de zone refuge et de corridor écologique local.

Le projet prévoit :

- le maintien intégral des haies, boisements et milieux humides présents,
- la conversion des parcelles cultivées en prairie permanente sous panneaux.
- L'implantation d'un linéaire de 400m de haies

Ce changement améliorera la disponibilité d'un couvert herbacé bas et pérenne, favorable au nourrissage de l'avifaune agricole, tout en préservant la continuité de la trame verte et bleue.

Conclusion

Le site de La Gorlière présente des habitats agricoles ordinaires, sans enjeu écologique majeur identifié. Aucune espèce protégée ni zone réglementaire n'est recensée sur ou autour de l'emprise.

Le projet, en préservant les éléments boisés et humides périphériques et en convertissant les cultures en prairie permanente, n'est pas susceptible d'engendrer d'incidences notables sur la biodiversité locale.

Des inventaires complémentaires pourront être réalisés en phase projet si nécessaire.

Sources

- Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine (OBV-NA) – <https://obv-na.fr/>
- Observatoire de la Faune Sauvage de Nouvelle-Aquitaine (Fauna) – <https://observatoire-fauna.fr/>
- CarHab (INPN) – <https://inpn.mnhn.fr/viewer-carto/CarHab/>
- Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) – <https://inpn.mnhn.fr/>
- Géoportail – <https://www.geoportail.gouv.fr/>